

Commune d'EPINOY



Arrêté n° 2015 – 006

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Restriction de circulation

Le Maire de la Commune d'EPINOY

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- Vu la demande de l'Entreprise TCL de VIEUX CONDE, chargée de la rénovation de branchements d'eau potable pour le compte de NOREADE, dans les rues de la Mairie, du Presbytère et de Fressies,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de l'opération et prévenir les accidents,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera restreinte sur le territoire d'Epinoy, à compter du 29 janvier 2015 et ce pendant la durée des travaux susmentionnés dans les rues de la Mairie (RD), du Presbytère et de Fressies

Article 2 : Ces restrictions consisteront en :

- Stationnement interdit à tous véhicules dans l'emprise du chantier
- Rétrécissement de chaussée au droit du chantier
- Interdiction de dépasser à tous les véhicules
- Limitation de vitesse à 30 km/h
-

Article 3 : Des panneaux de signalisation seront posés et entretenus par les soins de l'Entreprise TCL de VIEUX CONDE conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée le 6 novembre 1992.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

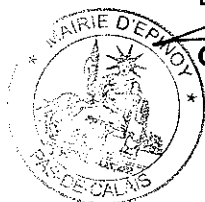
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de la Maison du Département Aménagement Durable de l'Arrageois
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Marquion
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise TCL de VIEUX CONDE
- Affichage et archives communales

Fait à EPINOY, le 28 janvier 2015

Le MAIRE,

Gilbert THERON.



Le maire soussigné atteste le caractère exécutoire du présent acte à compter du 28 janvier 2015

Le maire,



Mairie d'EPINOY

Rue de la Mairie 62 860 EPINOY

Tél : 03.21.59.63.23 – fax : 03.21.24.26.75 – e-mail : mairie-epinoy@xilan.fr